

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 27 MAI 20206

Réponses aux questions écrites de Monsieur Alain Gherson

-
1. Monsieur le Président, EUROAPI supprime des emplois en France ; son cours s'est effondré sous 1,5 euros. Comment expliquez-vous que le Conseil accepte de maintenir à son poste un Directeur Général inexpérimenté et dont la rémunération fixe est supérieure à 400.000€, son bonus 2025 quasi équivalent, portant sa rémunération annuelle à plus d'un million d'Euros en incluant les actions gratuites et les actions de performance ?
-

Le Conseil d'administration réaffirme sa confiance dans la capacité du Directeur général à mener la transformation d'EUROAPI. Cette appréciation repose sur sa compréhension des enjeux et les premières actions structurantes déjà engagées à travers la mise en œuvre du plan FOCUS-27. Le Conseil considère par ailleurs que le profil de David Seignolle et son parcours constituent des atouts dans le contexte actuel.

Sa rémunération est déterminée selon les standards de marché et conditionnée à des critères de performance exigeants, directement liés à la réussite de cette transformation.

-
2. Monsieur le Président, pourquoi le conseil que vous présidez a-t-il accepté d'évaluer l'atteinte des objectifs du Directeur Général à 102,5% malgré un EBITDA à 60% des objectifs, avec un exercice qui se conclut par un profit warning et une chute du cours pénalisant tous les petits actionnaires ?
-

La rémunération variable du Directeur Général est fonction d'objectifs quantitatifs collectifs et qualitatifs individuels.

S'agissant des objectifs qualitatifs, le Conseil d'administration a considéré que les trois objectifs individuels 2025 du Directeur général avaient été atteints. Des actions structurantes pour l'avenir de notre société ont été engagés dans un contexte difficile et un environnement particulièrement exigeant.

S'agissant des objectifs financiers 2025, l'objectif de marge de Core EBITDA a été atteint à hauteur de 60 % de la cible mais l'objectif de Cash-flow a atteint 150 % de la cible grâce à l'amélioration de la discipline financière de l'entreprise. C'est cette surperformance qui explique le taux d'atteinte global de 102,5%.

-
3. Monsieur le Président, votre rôle devrait consister à travailler au service des actionnaires. Vous percevez pour cela une rémunération de 270.000 euros. Si tous les actionnaires perdent leur capital année après année, le Président et le Directeur Général ne se protégeraient-ils pas mutuellement, seuls gagnants d'une entreprise qui s'effondre au détriment de l'Etat et de tous les petits actionnaires ?
-

Le Conseil d'Administration tient à rappeler que la rémunération du Président, comme celle du Directeur général, est fixée de manière rigoureuse, sur la base de comparaisons de marché, et en conformité avec les recommandations en matière de gouvernance.

La politique de rémunération de votre société vise à attirer et retenir des dirigeants capables de piloter l'entreprise dans un contexte difficile, tout en intégrant des critères de performance. Il n'existe aucune logique de protection mutuelle, mais au contraire un dispositif de gouvernance exigeant.

-
4. Monsieur le Président, question sur l'indépendance des administrateurs indépendants. Il semble que ceux-ci soient élus par SANOFI et BPI. Ne serait-ce pas une raison au laxisme flagrant sur la non-sanction du Directeur Général et peut-être aussi du Président qui continuent tranquillement à percevoir des rémunérations indignes des résultats de l'Entreprise.
-

Le Conseil d'administration rejette fermement l'idée selon laquelle l'indépendance des administrateurs serait remise en cause ou conduirait à un quelconque laxisme.

L'indépendance des administrateurs est appréciée sur la base de critères précis et exigeants, conformément aux règles de gouvernance. Une fois élus par l'Assemblée générale, ils exercent leur mandat en toute indépendance de jugement, dans l'intérêt social de l'entreprise et de l'ensemble des actionnaires, et non de ceux qui ont soutenu leur nomination.

Le Conseil rappelle qu'il exerce un contrôle rigoureux et continu de la performance du Directeur général dont la rémunération est strictement encadrée, conditionnée à des critères de performance transparents et exigeants, et régulièrement revue.

-
5. Monsieur le Président, une rapide analyse à laquelle j'ai procédé sur LinkedIn des parcours professionnels d'anciens membres de l'EXCOM d'Euroapi montre que le Directeur Général a remplacé des profils seniors par des personnes moins calibrées. Allons-nous continuer ainsi à entériner la déroute d'Euroapi avec des discours du type « Dormez bonnes gens » ?
-

Les évolutions intervenues au sein de l'équipe de direction s'inscrivent dans une démarche de transformation visant à adapter l'organisation aux enjeux actuels de l'entreprise avec pour objectif de renforcer la complémentarité des compétences et la capacité d'exécution.

Le Directeur général a constitué une équipe expérimentée et mobilisée, dont la performance et l'adéquation aux besoins de l'entreprise font l'objet d'un suivi régulier par le Conseil.